



WWF
NEWSLETTER

MAI
2013

© Frank Paul

Bien utiliser les subventions



Tony Long,
Directeur
Bureau des
politiques
européennes
WWF

Le 6 février, je me suis permis de souffler un peu. Après le vote historique de la Commission Pêche en décembre 2012 en faveur d'une PCP ambitieuse, l'ensemble des députés ont voté à 502 voix contre 137 en plénière en faveur du rapport d'Ulrike Rodust sur le règlement de base de la PCP, la pierre angulaire de la réforme de la PCP. Une belle victoire pour nos océans ! Les principales priorités du WWF sont incluses dans ce nouveau texte, notamment l'objectif de restauration des stocks de poissons au-delà du rendement maximal durable (RMD), ainsi que l'introduction de plans pluriannuels de gestion et un engagement pour mettre un terme aux rejets. C'est un très bon signe, mais le processus est loin d'être terminé.

En tant que députés européens, vous avez la responsabilité d'assurer que les ministres de la pêche de l'UE n'affaiblissent pas l'ambition du texte que vous avez voté. Pour l'avenir de nos mers et de la filière pêche, (Suite page 2)

**STOP BANKRUPTING
OUR OCEANS** 

LES SUBVENTIONS DOIVENT PROMOUVOIR LA DURABILITÉ

Les députés européens ont voté en faveur de changements ambitieux dans la politique commune de la pêche. Le prochain défi est d'assurer que les subventions au secteur de la pêche soutiennent la nouvelle politique plutôt que de la compromettre.

Selon un sondage du WWF, 88 % des Européens souhaitent acheter du poisson provenant de stocks qui ne sont pas surexploités. L'une des grandes ironies du régime des subventions au secteur de la pêche est que l'argent des contribuables est utilisé pour financer la surcapacité et encourager la surpêche.

La Commission a reconnu que les subventions contribuent à ce déséquilibre en maintenant artificiellement des capacités de pêche excessives. En fait, seules quelques flottes de l'UE sont rentables sans soutien public et de nombreuses autres sont confrontées à des difficultés financières.

Robert Ferrigno, directeur du projet PCP au WWF, indique que le système de financement doit changer – notamment pour que l'Europe soit en mesure d'appliquer la PCP que les députés ont récemment approuvée.

« Le poisson est une ressource publique et l'environnement marin nous fournit de nombreux services publics que nous ne pouvons compromettre par une gestion non durable des pêcheries », explique-t-il. « En février 2013, le Parlement européen a voté pour doter la PCP d'un règlement de base solide. Cette victoire sera vaine si nous ne changeons pas le système des subsides et n'assurons pas qu'il soutienne les mesures convenues dans le règlement de base. (Suite page 2) »

Photo de couverture : Tony Long, Directeur du Bureau des politiques européennes du WWF, et des défenseurs d'une réforme durable de la PCP devant les « Portiques de la Vérité » au Parlement européen de Strasbourg, le 6 février 2013.

(Suite de la page 1) il est particulièrement important de permettre une restauration des stocks au-delà du RMD et de gérer les zones de pêche à l'aide de plans pluriannuels.

Mais votre travail sur la pêche n'est pas terminé. Il est maintenant temps de se concentrer sur la question des subventions. Mais je suis convaincu qu'une fois encore, vous voterez pour une réforme qui soit durable tant sur le plan environnemental qu'économique. Sinon, vous risquez de compromettre la réforme ambitieuse que vous avez déjà votée.

Le FEAMP doit soutenir la PCP, non lui nuire

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui remplace et complète l'ancien Fonds européen pour la pêche (FEP) est un fonds à hauteur de 6,9 milliards d'euros qui a pour objectif de « favoriser l'emploi et la croissance dans le secteur ». Les propositions incluent : des investissements pour la sécurité à bord, le développement de l'aquaculture, la promotion de l'emploi local et le soutien à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime.

Pour une réforme solide de la PCP, l'argent des contribuables doit être dépensé de façon à mettre en œuvre ce nouveau système durable, pas à lui nuire. Nous ne pouvons clairement pas utiliser l'argent public pour financer des activités de pêche destructrices – le financement notamment de la construction de nouveaux bateaux et du remplacement des moteurs doit donc prendre fin.

À la place, nous devrions allouer les fonds disponibles à la recherche et au développement d'engins et de pratiques de pêche sélectifs ainsi qu'au soutien de mesures visant à améliorer la collecte de données, les contrôles, l'application des décisions et les connaissances scientifiques au sujet des stocks halieutiques. Au bout du compte, cela permettra d'améliorer la gestion des zones de pêches en faveur des communautés côtières et de la filière pêche.

Compte tenu de votre vote de février, je suis convaincu que vous voterez pour que les impôts de vos électeurs soient dépensés de façon à pérenniser sur le long terme l'activité de pêche, plutôt qu'à l'exterminer.

Tony Long, WWF Bruxelles

(Suite de la page 1) On dispose de plus de 6,9 milliards d'euros d'argent public, qui doivent être dépensés pour appliquer une PCP durable et non pour la mettre à mal. »

Respect du règlement de la PCP

La problématique : Dans le passé, le secteur de la pêche de plusieurs États membres a bénéficié de l'assistance financière de l'UE sans la mise en œuvre et l'application entière requises par le règlement de la PCP.

La solution : L'assistance financière de l'UE doit dépendre du respect de la PCP et des législations environnementales pertinentes, à savoir la directive « oiseaux », la directive « habitats » et la directive cadre « stratégie pour le milieu marin ». Les subventions devraient être retirées ou suspendues en cas de non-respect.

Évaluations des capacités

La problématique : Plusieurs États membres ne se sont pas donné la peine d'évaluer les niveaux et les domaines de surcapacité par rapport aux stocks. Par conséquent, plusieurs pays ont utilisé les subventions de l'UE pour des mesures qui maintenaient leur surcapacité.

La solution : Les subventions liées à la flotte doivent dépendre d'une évaluation adéquate des capacités de cette flotte et des progrès des États membres en vue d'atteindre un équilibre efficace entre les capacités de pêche et les ressources disponibles. Une évaluation des capacités de pêche doit aussi être réalisée pour chaque pêcherie. Ici aussi, le non-respect de cette mesure devrait mener à une réduction du financement.

Transférer les ressources aux biens publics

La problématique : L'actuelle proposition sur le FEAMP ne parvient pas à réaliser le changement structurel indispensable qui permettrait d'assurer que les aides publiques soient utilisées exclusivement pour maintenir des réserves de poissons saines et abondantes au bénéfice de tous. Trop peu de fonds sont ainsi alloués à la collecte de données, au contrôle et à l'application des législations, et trop à des mesures structurelles, comme le remplacement des moteurs et la construction de bateaux.

La solution : Le financement de la collecte des données et de l'application des législations doit être doublé pour déterminer l'état de toutes les pêcheries et éviter la pêche illégale. Des niveaux minimum de dépenses devraient être fixés et les États membres devraient avoir la possibilité de dépenser davantage. Le secteur de la pêche devrait aussi contribuer aux coûts de la collecte des données et des contrôles.

Sans soutien public seules quelques flottes de l'UE sont rentables.



■ Une flotte trop grande, pas trop petite : les capacités de la flotte de l'UE ne correspondent pas aux ressources de pêche disponibles



© Fotolia/Nightman

INFO EN 60 SECONDES : CONSTRUCTION DE NAVIRES ET REMPLACEMENT DE MOTEURS

Le problème

Les subventions européennes au secteur de la pêche encouragent la surpêche en facilitant la construction de bateaux plus performants, ce qui entraîne l'épuisement des stocks. Il est temps de réformer ce système. De 2014 à 2020, un nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), à hauteur de 6,9 milliards d'euros, remplacera l'ancien Fonds, le FEP. Selon la Commission, le FEAMP a pour but de « stimuler l'emploi et la croissance dans le secteur » ainsi que de soutenir la nouvelle politique commune de la pêche (PCP). Cependant, lors de récentes discussions au Parlement et au Conseil, d'aucuns ont plaidé pour que le FEAMP soutienne de nouvelles constructions et le remplacement de moteurs. Pourtant, la Commission a reconnu que l'UE n'avait pas atteint l'objectif fixé lors de précédentes réformes de la PCP, à savoir mettre fin à la surcapacité, et donc, à la surpêche. La suppression progressive, jusqu'en 2004, des aides à la construction était l'une des rares décisions majeures de la réforme de la PCP de 2002.

La pression

La modernisation des bateaux est souvent associée à une meilleure efficacité et à une plus grande capacité de capture (c'est ce que l'on appelle l'« évolution technologique » – voir figure ci-dessous). Bien que

Le saviez-vous ? En juillet 2012, huit États membres ont envoyé un courrier à la commissaire européenne chargée de la pêche, Maria Damanaki, pour demander le maintien des aides à la modernisation et à la démolition, bien que six* de ces pays sous-utilisent jusqu'à 55 % de leur flotte de pêche existante, comme l'indique un document de la Commission (COM(2013) 85 final).

*Espagne, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Slovaquie

les capacités de pêche aient été réduites, elles ne l'ont pas été suffisamment pour compenser l'augmentation de l'efficacité technologique de ces dix dernières années. Un rapport de la Cour des comptes européenne (2011) indique que les bateaux équipés de moteurs « économes en combustibles » incitent les pêcheurs à redoubler leurs efforts de pêche, notamment en passant plus de temps en mer.

Dernières nouvelles

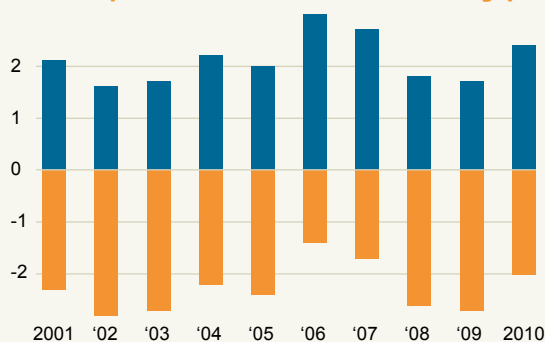
La proposition de la Commission relative au FEAMP reprend la construction de bateaux de pêche et le remplacement des moteurs parmi les éléments « inéligibles » au financement (articles 13 et 39.2). Toutefois, certains États membres ont appelé à la réintroduction du financement de nouveaux bateaux et du remplacement des moteurs dans le FEAMP. Pour le

WWF, l'argent des contribuables de l'UE ne devrait pas être utilisé pour moderniser une flotte qui est déjà en surcapacité.

Les solutions

Étant donné l'état des stocks de l'UE et la surcapacité chronique, l'argent des contribuables devrait être utilisé pour soutenir la nouvelle PCP et la transition vers des pêcheries durables, ainsi que pour améliorer la collecte des données, les contrôles, l'application des décisions et la recherche, en vue d'encourager des pratiques de pêche durables. Les financements devraient dépendre des rapports sur la capacité de la flotte et du respect de la législation de la PCP et d'autres directives environnementales pertinentes. Un nouveau standard devrait être développé en matière de déclaration des capacités, qui indiquerait la capacité réelle de la flotte. Tout ceci doit mener à une véritable réduction des capacités de pêche au sein des États membres.

Effort de pêche de l'UE et évolution technologique



■ Changement annuel des capacités de pêche (pourcentage de kWh) de la flotte de pêche de l'UE (UE13/15) calculé sur la base d'une modélisation du taux annuel d'augmentation de l'efficacité technologique à 4,4 % [1] et des ...
■ ... réductions déclarées selon EuroStat (2013), [2]

[1] Gelchu A. & Pauly D. (2007). Growth and Distribution of port-based global fishing effort within countries' EEZs from 1970 to 1995. [2] Villasante S. & Sumaila U.R. (2010). Estimating the effects of technological efficiency on the European fishing fleet.

LA FIN DES REJETS ?

La question des rejets - poissons morts ou mourants rejetés à la mer - est l'une des plus controversées de la réforme de la PCP.

Chaque année, une part importante des captures de l'UE, jusqu'à 60 % des poissons capturés, est rejetée en mer. Gaspillage d'une ressource précieuse et limitée.

Le 27 février 2013, le Conseil des ministres a annoncé sa position quant aux rejets. Contrairement au Parlement européen, qui a proposé une obligation de débarquer et d'enregistrer toutes les captures, le Conseil laisse la possibilité selon les pêcheurs, de rejeter jusqu'à sept pour cent de leurs captures sans que l'application et le contrôle de cette mesure ne soit précisée.

En outre, le Parlement comme le Conseil offrent la possibilité de commercialiser les captures non désirées, ce qui soulève des préoccupations majeures. Offrir aux pêcheurs la possibilité de commercialiser les captures non désirées compromet l'objectif principal, qui est de réduire la proportion de captures accessoires en mer à travers l'adoption de pratiques de pêche plus sélectives. L'obligation de débarquer les poissons n'ayant pas la taille requise, associée à une possible commercialisation, pourrait alimenter de nouveaux marchés, ainsi que des marchés noirs dans des régions telles que la Méditerranée, où les juvéniles sont considérés comme un mets raffiné. Dans ce contexte, la commercialisation de ces individus devrait être interdite et le FEAMP ne devrait pas inclure d'aides au stockage, puisque le but d'une obligation de débarquement est de mettre un terme aux rejets et non d'encourager les pêcheurs à pêcher et stocker davantage.

La solution clé est l'amélioration de la sélectivité des engins mais aussi celle des pratiques de pêche, comme par exemple la fermeture permanente ou saisonnière de certaines zones de pêche. Des mesures incitatives doivent également être intégrées au régime de subventions pour encourager les pêcheurs à développer ces pratiques.

En Ecosse par exemple, la sélectivité des engins de pêche et les fermetures en temps réel sont utilisées pour éviter les captures de cabillaud. Un système de crédits de conservation permet aux pêcheurs aux pratiques plus sélectives d'obtenir

des jours de pêche supplémentaires par rapport à ceux qui leur sont normalement alloués. Les taux de rejet de cabillaud en mer du Nord ont diminué significativement et la population est à son plus haut niveau depuis 14 ans, même s'il est encore faible.

Cet exemple montre que les pêcheurs, les associations environnementales, les scientifiques et le gouvernement peuvent joindre leurs forces pour diminuer les rejets. Mais pour le moment, ce genre de pratique constitue l'exception et non la règle. Ce modèle ne fonctionnera pas dans toutes les pêcheries, mais le concept peut être transposé.

■ Haute sélectivité : les pêcheurs écossais ont réussi à réduire la quantité de prises accessoires



© Edward Parker/WWF-Canon



Pourquoi sommes-nous là

Pour mettre un terme à la dégradation de l'environnement naturel de notre planète et pour bâtir un avenir dans lequel les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

wwf.eu

QUOI DE NEUF ?

Commission Océan Mondial

La Commission Océan Mondial a été créée le 12 février 2013. Composée d'un panel indépendant, elle a la mission cruciale d'identifier les principales menaces qui pèsent sur nos océans au niveau mondial et d'émettre des recommandations pour une gestion durable des mers. Présidé par l'ancien président du Costa Rica, José María Figueres, le ministre d'afrique Trevor Manuel et l'ancien secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères David Miliband (député), le panel cherchera des solutions aux crises auxquelles sont confrontés nos océans.

La Commission Océan Mondial présentera ses recommandations finales à l'ONU en 2014.

World Ocean Review



■ World Ocean Review 2 – L'avenir de la pêche – La pêche de l'avenir

La première analyse complète de l'état des pêcheries mondiales, des conséquences sur l'approvisionnement alimentaire mondial et des écosystèmes océaniques a été publiée. Le « World Ocean Review 2 – L'avenir de la pêche – La pêche de l'avenir » montre les menaces qui planent sur les océans et les ressources alimentaires. Il conclut que la gestion de la pêche selon le principe du RMD est de la plus haute importance pour la durabilité des pêcheries. Ce rapport est un document de référence fiable utilisé par tous les décideurs. Il peut être téléchargé gratuitement sur www.worldoceanreview.com